Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260512-040526_13-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	14	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi quatre mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 3

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – MATEL Véronique

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Absent(s) Excusé (s) :
Mme BELIN Solenn

Date de la convocation : 27 avril 2026.

Date d'affichage : 27 avril 2026.

****

DELIBERATION N°040526-13 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES – ANNEE 2026

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des propositions de subventions aux associations extérieures (tableau ci-dessous) au titre de l'année 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260512-040526_13-DE

ASSOCIATIONS EXTERIEURES DIVERSES	2025	2026
Accueil solidarité Locminé	270,00 €	50,00 €
ADMR	500,00 €	500,00 €
AFM TELETHON		0,00 €
Alcool Assistance	50,00 €	30,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles baud	50,00 €	50,00 €
Ass des accidentés de la vie de Baud	50,00 €	50,00 €
Ass Prévention Routière		30,00 €
Ass régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix		30,00 €
Association HEMERA	50,00 €	50,00 €
ATES - Ass Travail Emploi Solidarité	50,00 €	50,00 €
Banque alimentaire Mhan	50,00 €	50,00 €
Comité de liaison concours national de la résistance et de déportation	50,00 €	50,00 €
Croix Rouge Française - "Pays de vannes"	50,00 €	50,00 €
Eau et Rivières de Bretagne		30,00 €
Gem l'harmonie	50,00 €	50,00 €
La Ligue contre le cancer		50,00 €
Radio Bro Gwened	30,00 €	50,00 €
Resto du cœur 56	50,00 €	50,00 €
Rêve de clown	50,00 €	50,00 €
Secours Catholique		50,00 €
Société de pêche La truite Locminoise	30,00 €	50,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne		30,00 €
Virades de l'espoir Vaincre la Mucovisidose	50,00 €	50,00 €
APF France Handicap		30,00 €
Association LOC O MOTIV	50,00 €	50,00 €
OMS de Locminé		50,00 €
Cohérence		50,00 €

Le conseil municipal, après délibération et après vote à la majorité :

NE VALIDE PAS les subventions proposées aux associations extérieures pour l'année 2026.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS

MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE (Morbihan)